



## VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt cinq**le : Quatre décembre à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025.*

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| en exercice | 21 |
| présents    | 14 |
| votants     | 18 |

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur François MATTON à Madame Sylvie BRUNET,  
Madame Florence BEC à Madame Agnès MARTIN,  
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,  
Monsieur Sébastien BRUNO à Monsieur Hervé BERNE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le : 08/12/2025  
et de la publication sur le site internet  
le : 09/12/2025

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Karim JERIBI  
Monsieur Grégory HERMELIN  
Monsieur Anthony AMSTER

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

|          |  |
|----------|--|
| N° 25/62 | OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A<br>L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OCCE POUR<br>L'ACQUISITION DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE DANS LE<br>CADRE DU RASED |
|----------|--|

Madame Anne Marie WANIART, Maire, expose :

L'inspection académique, dans son courrier du 03 novembre dernier, nous fait part d'un besoin en matériel psychométrique indispensable pour la psychologue intervenante dans le cadre du RASED.

L'association départementale OCCE, gérant les coopératives scolaires, se propose d'être le support financier nécessaire à la réception des différentes subventions et qu'elle réglera la facture directement au fournisseur.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION N° 25/62 DU 4 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)**

La dépense totale s'élève à 2 039,94 €, 600 € seront pris en charge par l'association de Madame Brigitte Florent et une répartition de la somme restante au prorata du nombre d'élèves entre les communes du secteur, comme suit :

|                  |     |        |        |
|------------------|-----|--------|--------|
| Grimaud          | 150 | 43,9 % | 637,00 |
| Gassin           | 66  | 19,3 % | 280,00 |
| La Garde Freinet | 41  | 12 %   | 174,00 |
| Saint-Tropez     | 85  | 24,9%  | 361,00 |

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 280 € à verser à l'association OCCE, pour l'acquisition de matériel psychométrique indispensable à la psychologue intervenante dans le cadre du RASED.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :**

**-ATTRIBUE** une subvention de 280 € comme indiqué ci-dessus, à l'association OCCE,

**-DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025 à l'article 65748.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIArt

La secrétaire  
Séverine VILLETTÉ